

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cryptosporidiose dans les Alpes-Maritimes : point de situation.

A Marseille, le 21 novembre 2019.

Plusieurs cas de « Cryptosporidiose » ont été identifiés, depuis le 7 octobre, dans l'ouest des Alpes-Maritimes.

Qu'est-ce que la Cryptosporidiose ?

La Cryptosporidiose est une infection du tube digestif due à un parasite appelé le « cryptosporidium ». Ce parasite est présent naturellement dans l'environnement (les taux d'infection varient de 0,6 à 2 % dans les pays industrialisés). La contamination de l'homme se fait soit par contact direct avec un animal ou un humain porteur du parasite présent dans les selles, soit de façon indirecte par consommation d'eau ou d'aliments contaminés.

Quels sont les impacts sur la santé ?

C'est une maladie généralement bénigne. Le symptôme principal de la maladie est une diarrhée, avec parfois vomissements, fortes douleurs abdominales, fatigue et légère fièvre. L'infection peut aussi être asymptomatique. La durée d'incubation est en moyenne d'une semaine (6 à 8 jours).

Pour une personne en bonne santé, l'évolution vers la guérison se fait spontanément (parfois les symptômes peuvent durer quelques semaines), cependant l'infection peut être plus sévère chez une personne immunodéprimée, ce qui nécessite une prise en charge médicale.

A ce jour l'ARS n'a relevé aucun facteur d'aggravation ni aucune hospitalisation liée à cet épisode. Ce germe étant très transmissible, il est recommandé à toutes les personnes malades ou en contact avec des personnes malades d'appliquer les mesures d'hygiène les plus strictes (lavages des mains, utilisation de gel hydro-alcoolique).

Les nouvelles informations à retenir

A ce jour :

- le Var n'est pas concerné par les cas diagnostiqués de Cryptosporidiose ;
- de nouveaux cas ont été portés à la connaissance de l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) depuis son dernier communiqué de presse du 15 novembre ;
- une suspicion de contamination se porte sur le secteur de Grasse, alimenté en eau par le canal du Foulon (ouest des Alpes-Maritimes), qui aurait pu être contaminé suite à de fortes précipitations.

C'est pourquoi, par mesure de précaution, il a été décidé de :

- réaliser une purge de tous les réseaux d'eau concernés en période nocturne ;
- modifier l'alimentation en eau pour les communes de Grasse, Châteauneuf de Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Roquefort-les-Pins, le Rouret et Valbonne pour diminuer au maximum les apports du canal du Foulon.

Quelles sont les actions menées ?

Suite à la découverte de ces cas, l'ARS Paca a réalisé des analyses sur les différents captages et réseaux d'eau concernés. Aucune contamination bactérienne et parasitaire n'a été constatée. De son côté, le gestionnaire des réseaux d'eau de la ville de Grasse (Suez) a mené des investigations qui ont révélé une contamination en un seul et unique point du réseau, sur de l'eau ayant stagné dans une borne incendie. C'est la raison pour laquelle de nouveaux prélèvements ont été réalisés. Les résultats d'analyse sont attendus dans les prochains jours.

Par ailleurs, l'ARS Paca suit avec attention les consultations pour gastro-entérite, à l'hôpital et en ville. Elle travaille également en lien avec les médecins et les pharmaciens du secteur. Des investigations sont également menées avec le réseau des vétérinaires sanitaires du secteur en lien avec les services de l'État. Toutes les personnes atteintes de cette pathologie ont été contactées par les équipes de la cellule régionale de Santé Publique France ou de l'ARS pour déterminer les origines possibles de la contamination.

Peut-on consommer l'eau du robinet ?

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Santé publique France continuent d'investiguer sur les cas de cryptosporidiose, pour évaluer son évolution dans le temps et repérer d'éventuelles nouvelles personnes atteintes. Pendant le temps de cette enquête, par mesure de précaution, elle conseille à la population concernée, et plus particulièrement aux personnes immunodéprimées ou greffées, de :

- consommer de l'eau embouteillée ou de faire bouillir l'eau du robinet pendant 2 minutes avant de la consommer ou de l'utiliser pour la préparation des aliments ;
- préparer les biberons avec de l'eau embouteillée ;
- se laver les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique suivie de séchage, pour éviter la transmission du parasite.

L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour la cuisson des aliments, la douche, les usages ménagers (vaisselle, linge...).

Petit-déjeuner presse

Posez toutes vos questions à l'ARS Paca demain, vendredi 22 novembre, de 9h30 à 10h30, à l'occasion du petit-déjeuner presse consacré aux actualités de la délégation départementale des Alpes-Maritimes.